

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUVEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie assainissement collectif

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE
LA RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

VU la délibération N°20251216_15 du 04 novembre 2025 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la création de la régie dotée de la seule autonomie financière ainsi que ses statuts

VU la délibération N°20260422_04 par laquelle le conseil communautaire a fixé la composition du conseil d'exploitation de la régie assainissement

VU le procès-verbal de l'élection du président de la communauté de communes entre dore et allier

VU la délibération N°20260505_04 du conseil communautaire du 05 mai 2026

Considérant que le Président de l'EPCI est président de droit du conseil d'exploitation de la régie avec la seule autonomie financière il est nécessaire de nommer un autre membre à sa place.

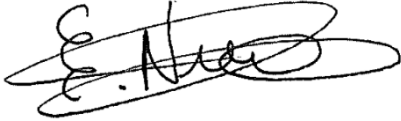
Il est proposé au conseil communautaire de nommer Monsieur Estéban NUNEZ.

La composition du conseil d'exploitation sera donc la suivante :

Communes	Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
Bort l'Etang	M. BREUIL Lionel (Maire)	Mme ANGELY Emmanuelle
Joze	M. PEYNON Daniel (Maire)	M. PEROL Jacques
Moissat	M.MINGAT Cyrille	M. THOMAS Freddy (Maire)
Orléat	M. DAUDUIT Cédric	M. SOULEYRAS Thierry
Peschadoires	M. NUNEZ Estéban	M. REIGNAT Cyril
Ravel	M. BERNARD Bruno	M. ROBILLON Matthieu
Saint-Jean d'Heurs	M. FRASIAK Bernard (Maire)	M. ORTIZ Michel

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

